

~~Arros~~ INFOS

NUMERO
#19
Mai 2024

ROUTE DES
LABASSÈRES

Les Labassères



VOTRE
JOURNAL
D'INFORMATION





Le mot du maire

Chères Arrosiennes, Chers Arrosiens,

Nous avons tenu, pour cette édition, à présenter en couverture de notre bulletin l'excellence ! Ces générations qui perpétuent « tradition et qualité » et offrent à ce magnifique bourg des Labassères d'être mis à l'honneur ! C'est une belle récompense pour la famille Castagnet d'abord, mais aussi une fierté pour nous tous ! Merci.

Dans ce numéro, bien sûr, vous sont rapportés tous les évènements qui se sont déroulés depuis le mois de novembre ainsi que tous ceux qui vont avoir lieu au cours des mois à venir. Ils naissent grâce à tous les bénévoles qui, par leur volonté et leur dévouement, nous proposent une trentaine de manifestations ou de moments conviviaux chaque année. Cela montre le dynamisme de notre village.

Nous mettons aussi un point d'honneur à gérer le mieux possible nos finances en prenant en compte les difficultés économiques auxquelles de nombreuses familles doivent faire face. C'est pour cette raison, que le conseil, comme vous le découvrirez dans la rubrique budget a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts fonciers, ce qui nous place parmi les taux les plus bas des 29 communes de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Côté services, nous recherchions à installer dans le local commercial encore vide une valeur ajoutée pour nos habitants. Nous venons de signer un bail pour l'installation prochaine d'un Kinésithérapeute.

En ce qui concerne le PLU et sa mise en conformité nécessaire, nous vous avons expliqué au cours de la première réunion publique les grands contours de la loi et des obligations qui incombe. Pour rappel tous les administrés qui ont des projets ou souhaitent poser des questions sont invités à se manifester pour cette révision.

Enfin, notre grand projet du moment démarre avec la réfection du Presbytère, afin qu'il retrouve de la vie et offre à notre commune la possibilité d'accueillir en locatif davantage de familles. L'arrivée de nouveaux enfants aidera aussi à maintenir les effectifs de notre école et limiter ainsi au maximum la fermeture de classes.

Je vous souhaite à tous une très belle saison.

Bonne lecture.

Gérard d'Arros
Maire d'Arros-de-Nay

Vous avez entre les mains le bulletin municipal d'Arros-de-Nay, édité deux fois par an, en novembre et en mai. Pour vous informer de la vie communale, pensez également à consulter le site www.arrosdenay.fr.

Merci à tous ceux qui ont participé à la rédaction de cette édition.



Sommaire

À LA UNE !

L'auberge Chez Lazare sur France tv

P9

Avancement du PLU

P14

Etat civil	p3
Actualités	p4
Projecteurs sur ...	p9
Informations pratiques	p10
Vie municipale	p12
Associations	p18

Page de couverture :

Photos réalisées par l'Auberge Chez Lazare

Etat civil

Naissances

TOURNE-PORTETENY BRUNET Ghjulia, Lucie, Marine, le 23 octobre 2023
 NAVELET Liана, le 22 novembre 2023

Décès

PETROIX Vincentine, le 7 décembre 2023
 PONDARRÉ Marthe, Marie, le 4 mars 2024
 RAMONGASSIÉ Guy, Hippolyte, le 22 mars 2024
 BARRÈRE CAZENAVE Yves, Charles, le 5 avril 2024

Actualités



Retour en images sur les animations du village

4 & 5 Nov
Festival de la
photographie et
de l'image



Cérémonie du
11 Nov





Noël à Arros



→ Une journée féérique au marché de Noël : Retour sur un événement inoubliable

Pour la deuxième année consécutive, notre village s'est paré de ses plus beaux atouts à l'occasion du marché de Noël. Cette journée a été marquée par le dynamisme remarquable de l'association des parents d'élèves et des enseignants de l'école, qui ont offert aux visiteurs un spectacle enchanteur avec les petits chanteurs de l'école. Chemin des Arts et Lou Zoom Photos ont également contribué à cette ambiance festive en partageant leurs œuvres artistiques.

La décoration du sapin s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur, grâce à l'aide précieuse d'Elizabeth, Gilles, Annie, Marie-Claude et Marie-Jo. Un grand merci également à Véronique, Elisabeth D. et Joëlle pour leur implication essentielle dans l'organisation de cette journée.

La Maison pour Tous a accueilli de nombreux exposants, créant ainsi une atmosphère chaleureuse où chacun a exprimé sa joie d'avoir partagé ce moment privilégié. De nombreux villageois sont venus déambuler, découvrir, partager et remplir la hotte du Père Noël, sous un soleil radieux qui a illuminé la journée.

Les délices proposés par l'Association des Parents d'Elèves ont comblé les papilles des visiteurs, avec un délicieux velouté de potiron, des gaufres au chocolat, du vin chaud, des friandises, du fromage et de la charcuterie préparés par Cécile, ainsi que les irrésistibles churros de Nathalie. Et pour couronner le tout, la surprise tant attendue de la visite du Père Noël et un magnifique concert de guitare classique à l'église ont enchanté petits et grands.

Le rendez-vous est déjà pris pour une troisième édition, qui promet d'apporter son lot de nouveautés.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué au succès de cet événement et rendez-vous au prochain Noël pour une nouvelle journée magique au marché de Noël !



**7 Janvier
Repas des ainés**



**12 Janvier
Voeux du maire**

**20 Janvier
Théâtre Plain'en Scènes**



16 Mars
Carnaval

29 Février
Génération loto
au Centre de
Loisirs



23 Mars
Concert de
musiques du
monde à l'église



24 Mars
Fête du court
métrage

27 Mars
Réunion de
présentation du
PLU

5 Avril Concert Chez Lazare



6 Avril Rencontres & Loisirs Dancharia



27 Avril Journée des Familles avec l'ALSH



→ Une journée ensoleillée à Dancharia avec l'association Rencontres et Loisirs

Le 6 avril 2024, l'association Rencontres et Loisirs a organisé une sortie d'une journée à Dancharia, offrant à ses membres une expérience mémorable.

46 personnes ont répondu présentes à cette excursion, ravies de partager ensemble une journée placée sous le signe de la convivialité et de la détente. Chacun a pu apprécier l'accueil chaleureux dans les locaux de la discothèque La Nuba, ainsi que la qualité du déjeuner-spectacle, intitulé « la Feria Andalouse ». L'ambiance musicale envoûtante a même inspiré certains participants à se laisser emporter par quelques pas de danse, ajoutant une touche festive à cette journée déjà bien remplie.

Après une visite libre des ventas, c'était l'heure de prendre le chemin du retour dans la bonne humeur, les sourires aux lèvres et des souvenirs plein la tête.
De nouvelles sorties sont déjà programmées ...



Projecteurs sur ...



L'Auberge Chez Lazare sous les projecteurs de "Météo à la carte"



L'Auberge Chez Lazare, établissement emblématique de la commune, a récemment été mis à l'honneur dans l'émission "Météo à la carte" diffusée sur France 3 le 11 janvier dernier. Cette émission présente chaque jour un plat, une recette.

Christophe Castagnet, le chef de l'auberge, a accepté avec enthousiasme de présenter la fameuse poule au pot d'Henri IV.

Christophe est reconnu pour sa maîtrise de ce plat traditionnel, chargé d'histoire.

Félicitations pour cette belle mise en lumière, qui ne manquera pas de susciter l'envie de découvrir ou redécouvrir les délices de la poule au pot d'Henri IV lors d'une prochaine visite à l'auberge.

Un **grand bravo** pour cette belle reconnaissance !



<https://www.facebook.com/p/Chez-Lazare-100057165741014/>



05 59 61 05 26



chezlazare64@gmail.fr



Lieu-dit Les Labassères
64800 Arros-de-Nay

Informations pratiques

Elections Européennes



→ Quand auront lieu les prochaines élections européennes ?

Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin 2024, dans toute l'Union européenne. Pour la France, elles se tiendront le **dimanche 9 juin 2024**. Les élections européennes ont lieu tous les cinq ans, entre le jeudi et le dimanche d'une période de référence déterminée par les États membres. Elles sont régies par la [loi n° 77-729 du 7 juillet 1977](#) relative à l'élection des représentants au Parlement européen.

→ Qui élit-on lors des élections européennes ?

Les élections européennes permettent aux citoyens européens d'élire les représentants (**720 sièges** en 2024) au Parlement européen - ou "européens". Le Parlement européen est un organe collégial exerçant le pouvoir législatif (adoption des lois et contrôle du pouvoir exécutif) composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat européen. Les Français éliront **81 eurodéputés** en juin prochain.



Le système « *Spitzenkandidat* » : le terme est utilisé par les partis politiques européens pour désigner la personne « tête de liste », lors de la campagne des élections européennes, susceptible de présider la Commission européenne. Le débat actuel porte sur la question de rendre obligatoire ou non ce système.



→ Quel est le mode de scrutin pour les élections européennes en France ?

Les élections européennes ont lieu au **suffrage universel direct à un tour**. Les candidats sont élus pour un mandat de cinq ans. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

→ Quel est le rôle du député européen ?

Le député européen exerce trois pouvoirs :

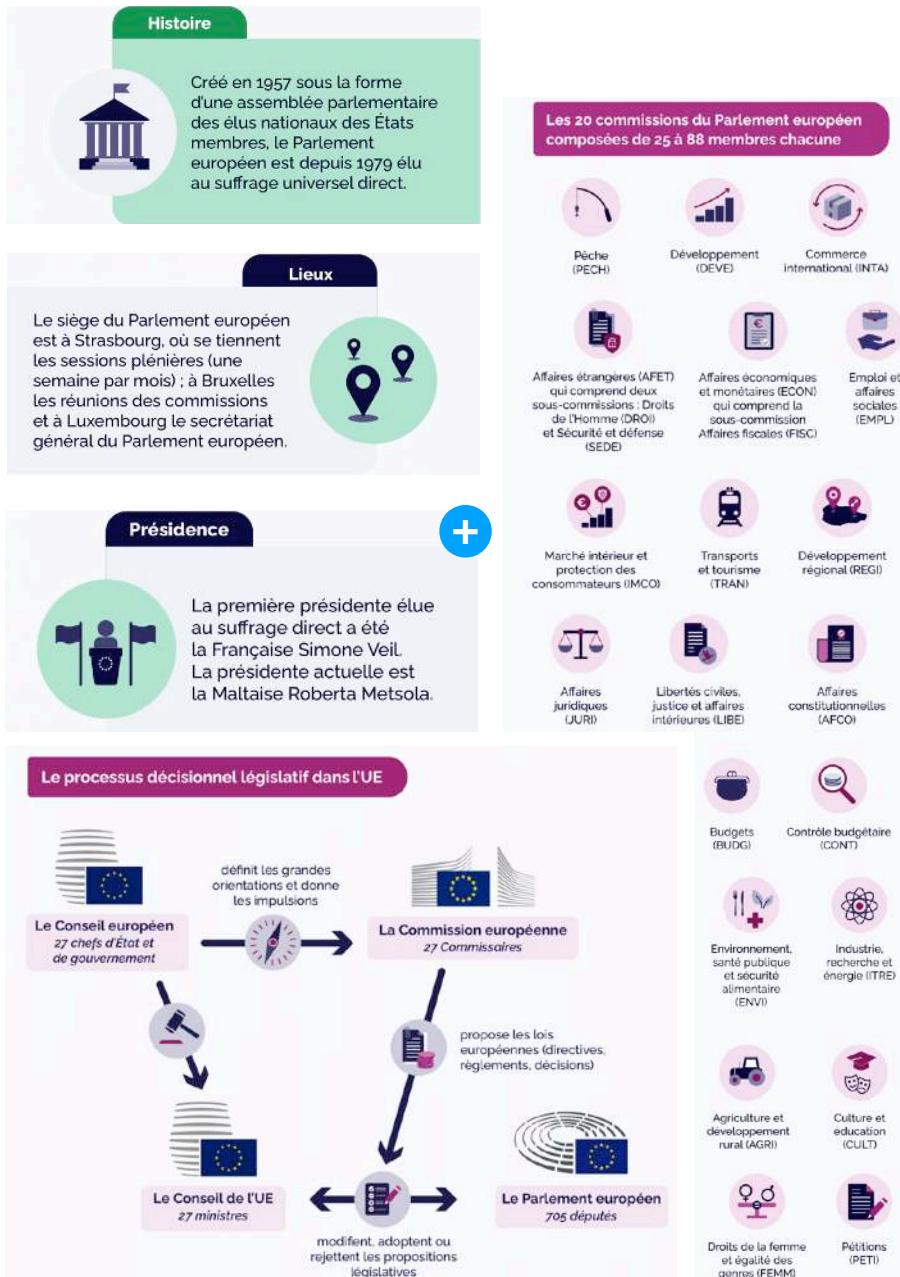
- **législatif** : le Parlement est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires, en "procédure législative ordinaire", en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative ;
- **budgétaire** : il établit, avec le Conseil de l'Union européenne, le budget annuel de l'UE ;
- **de contrôle** : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission.



Le Parlement européen **n'a pas** le pouvoir de proposer une législation : cette prérogative revient à la Commission européenne qui a le monopole de l'initiative législative.



→ Le Parlement européen en bref



Source : article Verger, C. & Martelli L. 2023. « Élections européennes 2024 : mode d'emploi », Infographie

Défi eau !



Organisé par l'association Ecocene, avec le soutien des services de la Communauté de Communes du Pays de Nay, le Défi Eau "Baisse ta cons'eau" arrive sur le territoire du Pays de Nay. C'est une opération innovante et motivante autour de la préservation de l'eau !

Durant quatre mois, de mars à juin 2024, 35 familles de consommateurs vont apprendre à mieux préserver et économiser cette ressource. Ces familles sont accompagnées dans un programme riche d'ateliers, de visites de stations d'épuration, de puits d'eau potable, de rencontres et autres découvertes.

Grâce à un suivi personnalisé, des conseils, des astuces, les familles volontaires sont guidées pour réduire durablement leur consommation d'eau potable...et peut-être remporter le défi !



Famille de 4 personnes

... et économie



Vie municipale



Budget communal 2024

Notre commune possède un budget principal et deux budgets annexes, le premier relatif aux locaux commerciaux et le deuxième relatif au photovoltaïque. Chacun de ces budgets possède une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Pour l'année 2024, la répartition des dépenses, égales aux recettes, est la suivante :

	Budget principal	Budget locaux commerciaux	Budget photovoltaïque
Section fonctionnement Dépenses = Recettes	643 973 €	34 576 €	121 727 €
Section investissement Dépenses = Recettes	457 857 €	44 291 €	62 360 €

Comme à chaque fois, ce budget a été élaboré en prenant en compte les projets 2024 en cours et à venir dont voici quelques dépenses connues à ce jour:

→ Budget principal :

- Les travaux de voirie réalisés au début de l'année 2024 sur la route de Cardède, le chemin de Lambrou et l'impassée de Vignau pour un montant de 52 700 €.
- La rénovation du presbytère afin de réaliser deux logements sociaux - voir article en page 17.

→ Budget locaux commerciaux:

- La prévision de travaux électriques pour le 3ème local commercial pour un montant de 2800 €. Ce local va accueillir un kinésithérapeute qui devrait après ses travaux d'aménagements intérieurs, ouvrir ses portes aux patients à compter des mois d'août ou septembre 2024.

→ Budget photovoltaïque:

- Travaux d'entretien consistant en décapage et peinture sur l'ossature de la halle pour 8 700 €. Ces travaux prévus en 2023 seront réalisés cette année.

Une part, toujours importante des dépenses réparties sur les trois budgets soit 138 000 €, sera consacrée aux remboursements des emprunts contractés avant 2014, lesquels se répartissent en :

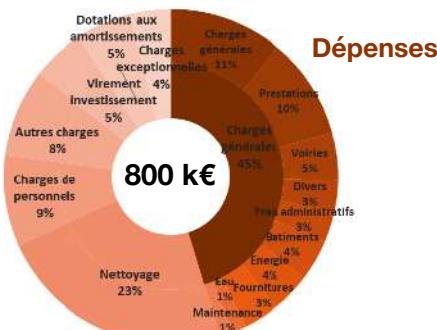
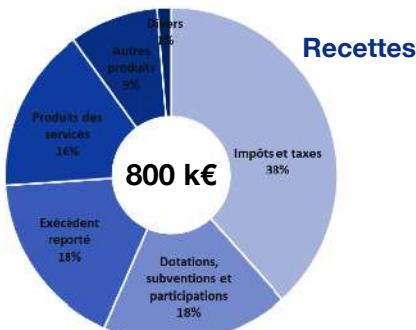
- 106 000 € pour le remboursement du capital
- 32 000 € pour le remboursement des intérêts.



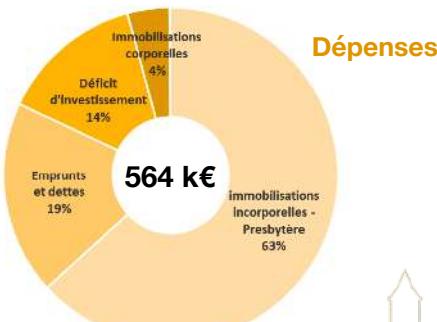
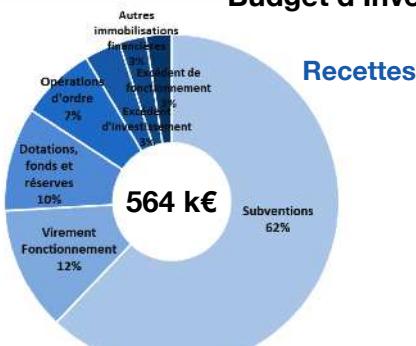
Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le conseil municipal a décidé dans sa séance du 10 avril 2024 de maintenir encore inchangé le taux de 21.12 % pour notre commune.

Il se situe parmi les plus bas taux de la région et constitue un énorme avantage sur le montant payé par chacun de nous.

Budget de Fonctionnement



Budget d'Investissement



PLU de la commune

→ Rappel des étapes la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et avancements





L'avancement de la révision du PLU suit le planning établi : étape 3 en cours.

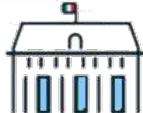
Une réunion publique a eu lieu le 27 mars dernier. **Maintenant, les administrés sont invités à prendre rendez-vous avec la mairie pour discuter de leurs projets ou poser des questions relatives à cette révision.** Le PLU œuvre avant tout pour l'intérêt général.

La prochaine étape consiste à définir « où et comment construire » à travers entre autres un **plan de zonage** et un **règlement** pour chacune des zones. Le PLU est découpé en différents secteurs selon un plan de zonage très précis. On y trouve principalement les zones suivantes :

- Les zones urbaines (zone U) : elles sont déjà équipées et urbanisées. L'équipement de réseaux collectifs d'assainissement est suffisant pour accueillir les constructions nouvelles.
- Les zones à urbaniser (zone AU) : il s'agit de zones à caractère naturel destinées à accueillir de futurs habitants ou de nouvelles entreprises. Cependant, l'urbanisation peut être progressive.
- Les zones agricoles (zone A) : elles sont réservées aux activités agricoles et au logement des seuls agriculteurs.
- Les zones naturelles (zone N) : elles sont préservées pour leur paysage, leur faune et leur flore.

Les règles applicables à chacune de ces zones sont détaillées dans le règlement du PLU.

Avant son approbation définitive en Conseil municipal, le PLU est soumis une dernière fois à la consultation des citoyens à travers l'enquête publique. Enfin, il doit également être **validé par l'État par arrêté préfectoral**.



Poursuite de l'aménagement du cimetière

L'équipe municipal a engagé depuis plusieurs années déjà un important travail de rénovation du cimetière afin de le rendre plus agréable aux familles, et de favoriser le recueillement dans ce lieu de mémoire du village.

Les sépultures en état d'abandon ont été identifiées et signalées depuis trois ans maintenant. Afin de pouvoir envisager de libérer les concessions les plus dégradées, et pour lesquelles aucune démarche n'a été entreprise par les familles concernées, le conseil municipal a pris la décision d'envisager une exhumation. Pour cela, un ossuaire doit être au préalable érigé.

Les vestiges des corps issus des concessions reprises seront identifiés et placés dans l'ossuaire qui constitue une concession perpétuelle et inaccessible. Les ossements qui y reposeront y demeureront pour toujours.

Par ailleurs, le caveau communal provisoire va être largement réaménagé. Il a pour fonction d'abriter temporairement un cercueil avant qu'il rejoigne son caveau funéraire définitif ou qu'il soit incinéré. Le caveau provisoire est utilisé quand la famille attend la fin de la construction du monument funéraire ou si elle n'a pas encore de concession. C'est la mairie qui gère le caveau provisoire dans le cimetière.



Renforcement de la résilience communautaire : Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

L'évolution continue du climat naturel nous rappelle chaque année l'urgence d'agir face aux effets du réchauffement de la planète. Tout le monde - élus, acteurs économiques ou citoyens - est concerné non seulement par la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pour s'adapter aux changements déjà en cours. C'est dans cet esprit que le travail de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été récemment lancé.

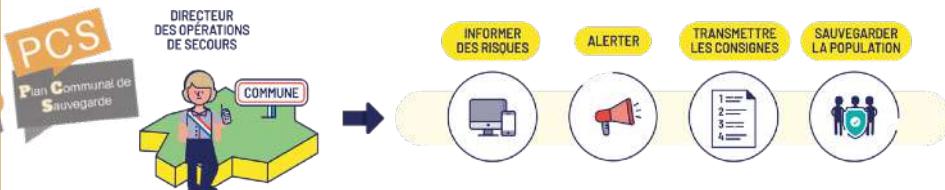
Le PCS constitue un outil essentiel pour informer et protéger la population face aux risques identifiés dans notre commune, parmi lesquels :

- Le risque d'inondation
- Le risque sanitaire et climatique (épidémies, canicules, grands froids, tempêtes...)
- Le risque sismique
- Le risque de feu de forêt
- et bien d'autres encore.

En fonction de ces risques, le PCS établit des mesures immédiates de sauvegarde et de protection des habitants. Il définit également l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité. La mobilisation de toutes les ressources de la commune, humaines et matérielles, est primordiale pour la mise en œuvre efficace du PCS.

Parmi les actions prioritaires figurent l'alerte et l'information des habitants. Dans cette perspective, certains habitants seront bientôt sollicités pour devenir des **relais des informations d'alerte** dans leur quartier, diffusant les consignes de mise en sécurité et les informations sur l'évolution de la situation.

Une fois validé par l'ensemble des élus, le PCS sera porté à la connaissance de tous les habitants du village, renforçant ainsi la résilience de notre communauté face aux risques naturels et climatiques.



Rénovation du système de vidéo-surveillance

Lors de l'installation des bâtiments commerciaux, un système de vidéosurveillance de l'espace public avait été mis en place et couvrait les secteurs bâtiments et parkings des Commerces-Halles-Crèche-Ecole.

Cette installation était assez rapidement devenue inutilisable et avait dû être arrêtée en 2015.

Les évolutions technologiques de ces dernières années ont permis de remplacer les caméras et systèmes d'enregistrement défaillants par des modèles de haut niveau d'efficacité et de faible coût, pour améliorer la sécurité du secteur en cas de besoin.

Ces nouvelles caméras sont en cours d'installation et de tests de fonctionnement. Elles seront opérationnelles début mai, une fois la déclaration réactivée en Préfecture.

Rénovation de la voirie

Un effort tout particulier a été porté sur les voiries de la commune. En ce début d'année, le chemin Lambrou (environ 190m), l'impasse de Vignau (environ 190m) et route de Cardède (environ 360m) pour un montant de 52 700 € (subventionné par le département à hauteur de 13 150€).

La programmation de rénovation d'autres routes est en cours et sera réalisée cette année si le budget le permet.

Les projets en étude sont :

- Rue Latapie
- Lotissement des vignes
- Lotissement du verger et perpendiculaire à la Roundade



Rénovation du presbytère - Investissement municipal pour l'avenir de la commune

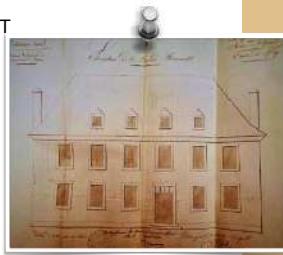
Le conseil municipal s'engage pleinement dans sa mission de développement de la commune. Parmi les constats établis, confirmés par les réflexions en cours sur la refonte obligatoire du Plan Local d'Urbanisme, figure la carence significative en logements locatifs dans notre village. Cette lacune a des répercussions importantes, notamment un vieillissement de la population, les jeunes foyers ne pouvant pas toujours accéder à la propriété. Dans cette optique, la commission bâtiment travaille depuis plus d'un an sur la transformation de l'ancien presbytère en deux logements. Malgré les défis financiers rencontrés, liés à la situation budgétaire de la commune, aux coûts des matériaux et aux taux d'emprunt, les marchés ont été finalement signés et les travaux sont désormais lancés.

Voici les détails financiers de ce projet :

- Montant des travaux : 275 k€ HT
- Montant des honoraires pour l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage, la Maîtrise d'Œuvre et l'architecte, ainsi que pour la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) : 50 k€ HT
- Subventions attendues (de la part de l'État, de la région, du département et de la communauté de communes) : 190 k€
- Montant de l'emprunt : 150 k€ (dont 90% sera autofinancé par les futurs loyers)
- Planning : 10 mois (avec une livraison prévue au printemps 2025)

Voici les entreprises retenues :

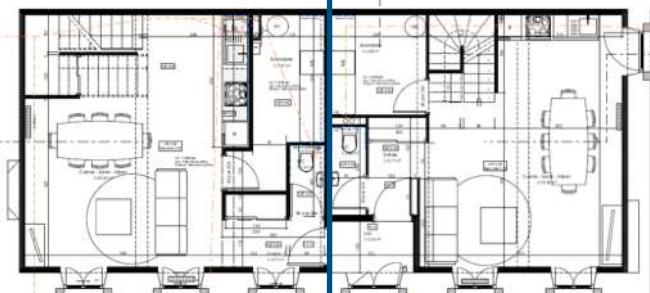
- Lot 0 (hors appel d'offre) : Préparation avant chantier (démolition annexe) : Bastien CARRERE
- Lot 1 : Terrassement et VRD : LAPEDAGNE
- Lot 2 : Démolition / gros œuvre : ACD - ADOUR CONSTRUCTION DESPAGNET
- Lot 3 : Charpente : CAMAROU
- Lot 4 : Menuiseries extérieures : BEARN MENUISERIE FERMETURE
- Lot 5 : Menuiseries intérieures : MENUISERIE CAMPAGNE
- Lot 6 : Plâtrerie/isolation : NAYA
- Lot 7 : Électricité/chauffage : CROUXET
- Lot 8 : Plomberie/sanitaires : CROUXET
- Lot 9 : Chapes/carrelages : ERBINARTEGARAY
- Lot 10 : Sois souples : THIRASOLS
- Lot 11 : Peinture : SARL PAU PEINTURE
- Lot 12 : Désamiantage : SNAAC ACCHINI



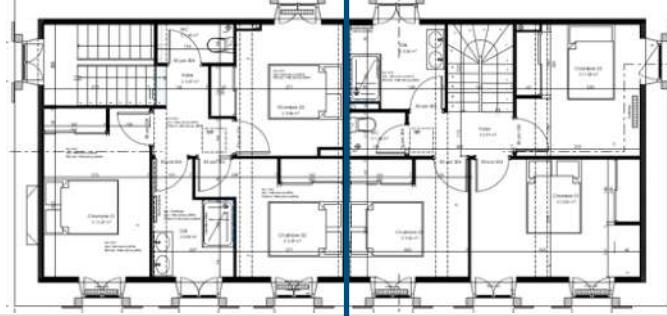
Cet investissement vise à répondre aux besoins croissants de logements locatifs dans notre commune, tout en favorisant un renouvellement générationnel et une dynamique socio-économique pérenne.

L'avenir de notre village se construit aujourd'hui.

Logement 1



Logement 2



RDC

R+1

Associations



Sorties et rendez-vous avec l'Association des Amis d'Arros

Voici les prochains événements à ne pas manquer, organisés par notre association :

- **Après-midis récréatifs** : Les rendez-vous mensuels se poursuivent ! Ces moments de détente ont lieu tous les 2èmes vendredis de chaque mois. Notez cependant que ces rencontres ne sont pas organisées durant les mois de juillet et d'août.
- **Repas de l'association** : Bloquez dès à présent vos agendas pour le mois de septembre ! Notre traditionnel repas de l'association aura lieu le dimanche 15 ou le dimanche 22 à la « Maison pour Tous » à Arros.
- **Sortie du samedi 5 octobre** : La journée sera consacrée à une visite guidée de la vieille ville de Fontarrabie : traversée en bateau depuis Hendaye et déjeuner au restaurant.

Votre présence participe à faire de ces événements des moments chaleureux et conviviaux. Venez nombreux !

L'équipe des Amis d'Arros



Comité des fêtes d'Arros

L'effervescence des festivités se profile à l'horizon, promettant trois jours de joie et de partage au cœur de notre charmant village. Les dates à retenir ? **Les 28, 29 et 30 juin** !

Avant de plonger dans le tourbillon de ces journées festives, un petit rappel amical s'impose : sortez vos outils, dépoussiérez vos caisses à savon et laissez libre cours à votre créativité ! La célèbre course de caisses à savon se tiendra le samedi, offrant l'occasion idéale de rivaliser d'ingéniosité et de bonne humeur.

Les sérenades, débuteront dès le week-end du 18 mai. Alors réservez vos agendas !

Passons maintenant à la présentation détaillée du programme :

- **Vendredi soir** : Rendez-vous à la Maison Pour Tous pour vivre l'intensité de la finale du Top 14.
- **Samedi** : La journée tant attendue de la course de caisses à savon ! Après cette folle compétition, soirée tapas, suivie de la soirée du Comité. Musique, danse et bonne humeur seront au rendez-vous !
- **Dimanche** : Démarrez en douceur avec la messe du matin, suivi d'un apéritif convivial où les échanges et les retrouvailles seront à l'honneur. Terminez cette belle journée en beauté avec un délicieux repas.

L'équipe du Comité des Fêtes d'Arros-de-Nay se mobilise pour faire de ces journées un véritable succès. Venez nombreux partager des moments de convivialité et de joie avec vos voisins et amis.



Comité des fêtes des Labassères

Pour cette édition 2024, le Comité des Fêtes des Labassères réserve une programmation inédite au cœur du quartier !

Découvrez sans plus attendre le programme détaillé des **5, 6 et 7 juillet** prochains :

- **Vendredi** : Plongez dans l'ambiance chaleureuse d'une soirée béarnaise en compagnie du groupe Esta ! Une occasion parfaite de savourer des mets traditionnels et de profiter d'une soirée riche en musique. L'entrée est payante.
- **Samedi** : Place à l'action avec les Olympiades par équipes ! Rassemblez vos amis et voisins pour relever des défis ludiques et sportifs dans une ambiance festive. En soirée, régalez-vous lors de la soirée grillades !
- **Dimanche** : Commencez la journée avec la messe du matin, suivie d'un apéritif convivial et d'un repas, animé par la banda d'Arros. Le repas est sur inscription, pensez à réserver votre place !

L'équipe du Comité des Fêtes des Labassères vous attend nombreux pour ce week-end inoubliable. À très vite !



06 35 37 51 18



mj-latapie@hotmail.fr



A vos Agendas - Calendriers des événements

19

→ 8 mai

Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale au Monument aux Morts d'Arros à partir de 11h30

→ 8 juin

Elections européennes

→ 22 juin

CONCERT des Bikini Dolls (rock)
Auberge Chez Lazare

→ 5, 6 & 7 juillet

Fêtes des Labassères

→ 13 Septembre

CONCERT des Buen Rollito (latino)
Auberge Chez Lazare

→ 13 Octobre

Zoom'Tival - Festival de la photographie et de l'image

→ 18 Octobre

CONCERT de Lame (rock)
Auberge Chez Lazare

→ 22 Novembre

CONCERT de Solar (nu soul, funk)
Auberge Chez Lazare

→ 19 & 20 mai

14ème édition de Festiv'arts



→ 28, 29 & 30 juin

Fêtes du village d'Arros

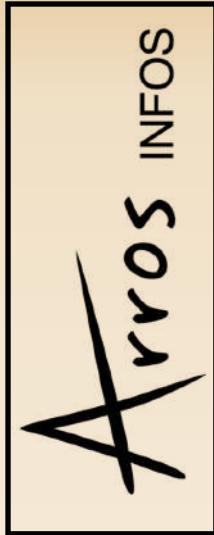
→ 27 juillet

CONCERT des Jeffy's band
(blues rock)
Auberge Chez Lazare

→ 5 Octobre

visite de FONTARRABIE
organisée par l'association
Rencontres & Loisirs





Arros-de-Nay

un village, une histoire

ACCUEIL DU PUBLIC

MAIRIE

Lundi : 10h00 - 12h00
Mardi, Jeudi, Vendredi : 15h00 - 17h00
Mercredi : 15h00 - 19h00

BIBLIOTHEQUE

Mardi : 16h00 - 18h00
Mercredi : 15h30 - 18h30
Samedi : 11h00 - 12h00

05 59 71 23 16
mairie@arrosdenay.fr
www.arrosdenay.fr
www.paysdenay.fr

CENTRE DE LOISIRS

Mercredi : 7h30 - 18h30

07 68 56 48 02
aish@arrosdenay.fr
<https://www.aish-lamynarosz.fr/>

-
- Directeur de la publication : Mr Gérard d'Arros
 - Editeur : Mairie d'Arros-de-Nay - Place du Corps-Franc-Pommiès - 64800 Arros-de-Nay
 - Tirage : 420 exemplaires - N°19 de mai 2024
 - Imprimeur : Imprimerie Grangé - 6 rue Bernadotte - 64000 Pau

